



# Formation initiale

PROGRAMME DE LA FORMATION  
DES ELEVES AVOCATS 2021

---

---

**ARCHITECTURE DU PROGRAMME**

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>1° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION INITIALE</b>	<b>3</b>
<b>2° PRINCIPES DE LA FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>3° MODALITES DE LA FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>VOLET INTRODUCTIF - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DEONTOLOGIE</b>	<b>10</b>
<b>1° ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT</b>	<b>10</b>
<b>2° DEONTOLOGIE</b>	<b>11</b>
<b>VOLET PRINCIPAL - LE METIER DE L'AVOCAT</b>	<b>13</b>
<b>1° TECHNIQUES ESSENTIELLES D'EXPRESSION</b>	<b>13</b>
<b>2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT</b>	<b>14</b>
<b>VOLET SPECIFIQUE - MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE</b>	<b>19</b>
<b>VOLET SPECIFIQUE - LANGUES ETRANGERES</b>	<b>23</b>
<b>AUTRES FORMATIONS CONSACREES A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT</b>	<b>24</b>
<b>LES MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	<b>24</b>
<b>Les Majeures de l'HEDAC</b>	<b>30</b>
<b>RECAPITULATIF DE LA FORMATION INITIALE</b>	<b>33</b>

# PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 2021

\* \*

L'HEDAC, Centre régional de formation professionnelle d'avocats des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2014-003 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 12 décembre 2014<sup>1</sup> ;

Sur le rapport de son Directeur en charge de la formation initiale, Benoît DUMONTET ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

## Préambule

### 1° Ordre des trois périodes de la formation initiale

L'HEDAC en raison de ses effectifs divise chaque promotion **désormais en cinq groupes**.

#### Les groupes 1 & 2 :

Premier semestre de l'année n : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC. Le groupe 1 à plein temps et le groupe 2 en alternance.

Second semestre de l'année n : stage PPI (possibilité d'inversion avec le stage final)

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats (possibilité d'inversion avec le stage PPI)

#### Le groupe 3 (le plus important en nombre) :

De janvier à août de l'année n : stage PPI (en priorité les élèves-avocats inscrits en Master 2 de Droit, LLM, DU...)

De septembre à décembre de l'année n : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC exclusivement à plein temps.

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats

#### Les groupes 4 et 5 :

Premier semestre de l'année n : stage PPI ou stage final.

Second semestre de l'année n : stage final ou PPI.

Premier semestre de l'année n + 1 : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC.

Le groupe 4 à plein temps et le groupe 5 en alternance.

<sup>1</sup> [JO n° 0015 du 18 janvier 2015, page 833 – Décision du 7 janvier 2015](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

## **Pour tous les groupes :**

Possibilités de cours résiduels lors de l'année n+1 pour des raisons pédagogiques.

Ecrits du CAPA début juillet de l'année n+1.

Oraux du CAPA en septembre pour la première session et octobre pour la seconde session de l'année n+1.

Remise des CAPA autour du 31 octobre.

## **2° Principes de la formation**

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

### **Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation.**

Cette formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique.

Dans ce cadre des mises en situation pratique, est privilégié, dans la limite des possibilités matérielles du centre, la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit.

Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet. Ils peuvent être organisés de façon simultanée.

Les élèves avocats peuvent recevoir une partie de leur formation en ligne.

L'expérience issue de la période de confinement de mi-mars à mi-mai 2020 nous a permis d'expérimenter **à une grande échelle** et en conditions réelles l'e-learning, les cours en visio-conférence.

Ces outils seront donc plus intégrés dès 2021, dans le prolongement de l'expérience « forcée » de 2020, au programme de formation initiale de l'HEDAC notamment grâce aux e-learning développés par le CNB mais également par des enseignements qui seront dispensés sous une forme mixte (présentiel / distanciel) permettant d'un part d'assurer une vigilance et protection de nos élèves-avocats dits vulnérables ou vivants avec des personnes dites vulnérables et de faire face, d'autre part, à la réactivation éventuelle de mesures sanitaires de lutte contre la propagation du virus en fonction de la situation de la pandémie et des évolutions de la recherche médicale

### **Le droit de l'Union européenne et les modes alternatifs de règlement des différends irriguent toute la formation.**

## **3° Modalités de la formation**

L'HEDAC a intégralement respecté dès 2016 la réforme tout en utilisant la possibilité qui lui était offerte de développer des enseignements complémentaires consacrés essentiellement à des mises en situation de pratique professionnelle ou à des cours de management ou à la gestion d'un Cabinet.

Ainsi l'HEDAC promeut une identité forte reposant sur :

- un tronc commun essentiellement dispensé en groupe réduit et tenant compte du niveau des élèves-avocats autour de la résolution de mise en situation professionnelle ;
- des modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP par groupe de 20/30);

- la transversalité et les interactions des domaines du droit;
- une réelle formation de gestion de Cabinet (gestion administrative, comptable et fiscale d'un Cabinet virtuel pendant un exercice d'un an);
- une formation en techniques d'expression, de communication et de management : travail en équipe, management des ressources humaines et relations avec les tiers (Clients, Confrères, Magistrats, Notaires, Huissiers, Experts-comptables, administrations...);
- la maîtrise des nouveaux outils technologiques appliquée à l'exercice de la profession d'avocat ;
- des enseignements juridiques des langues étrangères ;
- une politique d'insertion professionnelle et surtout d'une ouverture intellectuelle (Projet d'Engagement Personnel et Professionnel = Donnez du PEEPS à votre formation).

Nous avons effectué depuis 2017 une modification quant aux enseignements du tronc commun.

18 heures pour la rédaction d'un contrat (9h pour un contrat civil et 9 h pour un contrat commercial) se sont avérées être trop proches et répétitives.

Nous avons fait le choix de ne retenir que 9h pour la rédaction d'un contrat civil et/ou commercial.

Les 9h ainsi dégagées ont été affectées aux procédures devant le Juges aux affaires familiales (activité importante pour de nombreux Cabinets judiciaires).

**Idéalement l'HEDAC aurait souhaité constituer des sous-groupes pour les enseignements relatifs à la pratique du métier de l'avocat tenant compte du parcours individuel universitaire et des stages antérieurs de chacun de ses élèves-avocats.**

**Ainsi auraient été constitués pour chaque atelier relatif à la pratique du métier d'avocat 3 sous-groupes (pour chacun des 3 groupes) en fonction des préacquis : expert, expérimenté, novice.**

**Malheureusement le défaut de moyens économiques, de disponibilité des salles, et de gestion des plannings ne nous ont pas permis la mise en place de ce dispositif.**

**Nous avons néanmoins réussi à suppléer cette difficulté en créant notamment des Modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP) sur le créneau des horaires propres à l'HEDAC, en sus du « tronc commun ».**

Les enseignements de communication, de management et les MAPP sont par contre dispensés à effectif très réduit (de 15 à 30).

**Groupes 1 & 2 :**

De janvier à juin de la première année les groupes 1 & 2 suivent à l'HEDAC l'acquisition des fondamentaux (à plein temps pour le groupe 1 et en alternance pour le groupe 2 : matinées en cours et après-midi en Cabinet).

Sont dispensés en janvier et février essentiellement les enseignements de déontologie, de techniques de communication orale et écrite et les cours de gestion de Cabinet.

Mars et avril sont essentiellement consacrés au cours du tronc commun et au management.

Mai et juin sont essentiellement consacrés aux MAPP.

La gestion d'un Cabinet virtuel commence début janvier de la première année et se termine au 31 décembre pour les écritures et les déclarations TVA mais perdure jusqu'en mai/juin de la seconde année pour les déclarations 2035 et 2042.

De juin à décembre de la première année les groupes 1 & 2 effectuent leur PPI (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

De janvier à juin de la seconde année les groupes 1 & 2 effectuent leur stage final en Cabinet (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

### **Groupe 3 :**

Le groupe 3 commence par la période de PPI (essentiellement suivi de formation qualifiante : M2, L.L.M, Mastère spécialisé des écoles de commerce, DU...) de janvier à août de la première année.

Le Groupe 3 est à l'HEDAC de septembre à décembre de la première année pour l'acquisition des fondamentaux.

En septembre sont dispensés essentiellement les enseignements de déontologie et de techniques de communication orale et écrite (y compris les plaidoiries).

Octobre et novembre sont essentiellement consacrés au cours du tronc commun et au management ainsi qu'au début de certains MAPP.

Décembre est quasi-intégralement consacré aux MAPP.

De janvier à juin de la seconde année le groupe 3 effectue le stage final en Cabinet.

### **Les groupes 4 et 5 :**

De janvier à juin de la première année les groupes 4 & 5 effectuent leur stage final en Cabinet (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

De juin à décembre de la première année les groupes 4 & 5 effectuent leur PPI (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

De janvier à juin de la seconde année les groupes 4 & 5 suivent à l'HEDAC l'acquisition des fondamentaux (à plein temps pour le groupe 4 et en alternance pour le groupe 5).

Pour les groupes 1 & 2 sont dispensés en janvier et février essentiellement les enseignements de déontologie, de techniques de communication orale et écrite et les cours de gestion de Cabinet.

Mars et avril sont essentiellement consacrés au cours du tronc commun et au management.

Mai et juin sont essentiellement consacrés aux MAPP.

La gestion d'un Cabinet virtuel commence début janvier de la première année et se termine au 31 décembre pour les écritures et les déclarations TVA mais perdure jusqu'en mai/juin de la seconde année pour les déclarations 2035 et 2042.

Les groupes 1, 2, 3, 4 & 5 passent des CAPA blancs en février et en avril en deuxième année, sauf les élèves-avocats des groupes 1 & 2 suivant en seconde année leur PPI inversé en province ou à l'étranger pour lesquels les CAPA blancs se déroulent en octobre et en novembre de la première année.

Les groupes 1, 2, 3 4 & 5 passent les écrits du CAPA fin juin/début juillet et les oraux du CAPA en septembre/octobre de la seconde année.

Les rattrapages se tiennent en octobre/novembre de la seconde année.

La remise des CAPA intervient vers le 31 octobre de la seconde année.

Nous demandons à nos intervenants de faire parvenir les prérequis avant leur séance de formation ainsi que des cas de mise en situation professionnelle qui feront l'objet d'une présentation par les élèves-avocats lors des séances de cours (enseignements relatifs à la déontologie et à la pratique du métier d'avocat).

**Cette transmission des prérequis s'effectuera désormais en 2021 via un Cloud HEDAC dédié aux intervenants et à nos élèves-avocats.**

Cependant certains enseignements demeurent théoriques en raison de l'hétérogénéité du niveau des élèves-avocats (conseil en droit fiscal ou en droit public par exemple).

Les MAPP permettent un travail approfondi de nos élèves-avocats en raison du fait qu'ils émettent, lors de la préentrée, des vœux qui sont exaucés en fonction des critères suivants : leurs choix, leur parcours universitaire, leurs stages, la cohérence de leur demande, l'expression de leur projet et de leurs ambitions professionnelles ainsi que leur insertion professionnelle future.

Chaque élève-avocat suit 3 MAPP.

Dans le cadre des MAPP sont constitués des Cabinets virtuels (4 ou 5 élèves-avocats par Cabinet) auxquels sont confiés des dossiers réels ou fictifs en amont des séances. Il appartient à chaque Cabinet de préparer leur dossier. Ceux-ci sont présentés lors des séances où les intervenants sont plus des « sachants » animateurs que des enseignants. Les élèves-avocats sont dans le cadre des MAPP notés.

Nous avons pu constater un fort investissement de nos élèves-avocats dans le suivi des MAPP.

**En fonction des MAPP choisis, et des résultats obtenus, nos élèves-avocats se voient délivrer une majeure.**

**Sur la base du volontariat nos élèves-avocats peuvent suivre les formations qualifiantes complémentaires suivantes qui sont dispensées par l'HEDAC et ses partenaires :**

- Master 2 Droit, Entrepreneuriat – Digital
- DU Avocat/Juriste Conseil en Fiscalité des Entreprises
- Certificat de formation professionnel Avocat Conseil des Entreprises en Droit des Sociétés
- Certificat de formation professionnel Avocat Conseil des Entreprises en Droit Social
- Certificat de formation professionnel Avocat Conseil des Entreprises en Contentieux

**Nos élèves-avocats ont 12 notes de contrôle continu :**

A la fin de l'acquisition des fondamentaux ils passent les épreuves suivantes :

- Rédaction d'un acte
- Rédaction d'une consultation ;
- QCM de déontologie ;
- QCM de procédures (civile, civile d'exécution, pénale et administrative)

Chacun de leur 3 MAPP est noté.

Une note de contrôle continu de langue est donnée par les intervenants des cours de langue.

En deuxième année nos élèves-avocats (ou en octobre et novembre en cas d'inversion des stages PPI et Cabinet final) subissent deux écrits du CAPA blanc dans les conditions exactes du CAPA.

Enfin deux notes sont attribuées au titre de la gestion d'un Cabinet d'avocat fictif (une note concernant la rédaction des consultations et des actes – une note concernant la gestion du Cabinet : déclaration d'activité, conventions d'honoraires, facture, tenu du livre journal, déclaration TVA, 2035 et 2042).

La formation d'un futur Confrère doit également inclure une ouverture plus large que le simple domaine d'activité qu'il souhaiterait exercer. Raison pour laquelle nous avons créé les PEPS (Projets d'Engagement Personnel Spécifique ou Projets d'Engagement Professionnel Spécifique).

Il convient donc d'offrir à nos élèves-avocats la possibilité de participer à de multiples manifestations judiciaires, juridiques, syndicales ou ordinales mais également politiques, économiques, sociales, sportives ou encore culturelles.

Ainsi l'HEDAC propose-t-elle à ses élèves-avocats de participer aux manifestations suivantes dans le cadre d'un Projet d'Engagement Professionnel Spécifique (chaque élève-avocat devra participer activement à l'organisation au moins de l'une des manifestations suivantes):



- **Immersion pendant 8 à 10 jours à la piscine de l'école 42 afin d'apprendre à coder, pour les élèves-avocats en Propriétés Intellectuelles et Nouvelles Technologies suivant le Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital » (Paris Saclay/HEC/HEDAC) ;**
- Les mercredis de l'HEDAC (conférences sur des thématiques juridiques, politiques, économiques, et sociales animées par un invité de marque : Projet) ;
- prix d'éloquence Albert JOLY coorganisé par les secrétaires des Conférences des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles, l'Ordre des avocats de Versailles (mise à disposition de la maison de l'avocat) et l'HEDAC ;
- aux rentrées des Barreaux du ressort (à l'instar de ce qui se pratique déjà sur les Barreaux des Hauts de Seine et du Val d'Oise où des élèves-avocats participent à l'accueil des invités) ;
- Convention nationale des avocats du CNB (tous les trois ans) ;
- fête de la musique des professions judiciaires et juridique du Barreau du Val d'Oise ;
- entretiens européens à Bruxelles, organisés par Délégation des Barreaux de France ;
- Séminaire en partenariat avec l'Union européenne de formation à Luxembourg sur la Cour de justice de l'Union européenne ;
- Voyage d'études CEDH + Parlement européen
- Stages en maison d'arrêt ou en centrale (une semaine en immersion totale) ;
- Consultations gratuites en mairie ou au Palais ;
- Assistance à la déclaration IRPP (Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques) ;
- Permanence pénale (CI et défèrement);
- Permanence garde à vue ;
- participation à une session de Cour d'assises ;
- Voyages d'études à LA HAYE (Tribunal spécial pour le Liban, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Cour pénale internationale et Cour internationale de justice) ;
- concours d'arbitrage international de science po Paris / Clifford Chance ;

- concours de plaidoirie des élèves-avocats du mémorial de Caen (plaidoirie sur une atteinte individuelle aux droits de l'homme / sélection interne HEDAC / finale à Caen) ;
- Concours de plaidoirie ALEA (Association pour l'Eloquence et l'Assurance) de droit des assurances ;
- Concours de plaidoirie TRIPALIUM 2017 de l'Association des juristes de Droit social ;
- Concours Lamy Concurrence ;
- Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (concours international d'arbitrage Willem c / Vis Moot avec phases finales à Vienne) ;
- prix du meilleur étudiant juriste d'affaires Freshfields / Les Echos ;
- Prix Jones DAY/ESSEC/Paris 2 du meilleur binôme en droit des affaires ;
- concours international francophone de médiation du CMAP ;
- Trophée du meilleur jeune fiscaliste 2015 Ernst & Young ;
- Prix Sacem du droit d'auteur ;
- sorties organisées pour des pièces de théâtre (cf. Renaud FLEURI, Serial Plaideur...), invitation à des avants premières de film (Le labyrinthe du silence...)
- participation à la JurisCup ;
- Soirée de remise des diplômes avec gala et soirée dansante (ces deux derniers étant organisés par les étudiants eux-mêmes) ;
- Toute autre proposition des élèves-avocats (association humanitaire, de défense des droits de l'homme...) examinée et acceptée par la direction de l'HEDAC etc...

La première priorité de l'HEDAC est l'insertion professionnelle de nos futurs Confrères.

Nous avons mis ainsi en place un politique de partenariat efficace, que nous ne cessons d'accentuer, avec les Universités du ressort mais également avec des Universités permettant à nos élèves-avocats de valider dans le cadre de leur cursus un DU ou un LLM.

[DU MARD, DU Chinese Business and Management à Shangai, LLM Business Law à Singapour et Flic and flac, LLM Auckland University, LLM Victoria University of Wellington, LLM University of Queensland (Brisbane), LLM Macquarie University (Sydney), Australian Catholic University (Melbourne).

Par ailleurs l'HEDAC a contribué à la création d'un Master 2 (Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital ») et d'un Diplômes d'Université, qu'elle co-dirige et co-anime.

DU Avocat/Juriste Conseil Fiscal des entreprises (UPEC/HEDAC).

L'HEDAC travaille par ailleurs à la création de nouveaux projets de DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit social, DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit des Sociétés, DU Avocat Conseil des Entreprises en Contentieux ; DU Avocat/Juriste Conseil des Entreprises en Droit pénal des affaires...

La volonté de l'HEDAC est également d'insuffler un esprit « Ecole » permettant à nos élèves de créer des liens, aujourd'hui, d'amitié qui seront demain des liens professionnels

**Volet introductif - Environnement professionnel et déontologie****1° Environnement professionnel de l'avocat**

Séances exigées :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative <sup>2</sup>
<b>Histoire de la profession d'avocat</b>	Théorique	3	Monsieur le Bâtonnier Robert DUPAQUIER Monsieur le Bâtonnier Didier LECOMTE	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Les interlocuteurs de l'avocat</b>	Théorique	3	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>L'avocat « connecté » et l'e-réputation</b>	(Théorique et) pratique	3	Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Initiation à l'acte d'avocat</b>	Théorique	3	Cabinet BENSOUSSAN (sous réserve de confirmation)	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

**2° Déontologie**

<sup>2</sup> Ce volet introductif a vocation à être dispensé au début de la formation.

Chaque enseignement de pratiques en déontologie se déroule selon un schéma simplifié passant par une mise en situation en quatre phases : réception de la demande, analyse de la demande, finalisation et présentation, restitution.

Séances sur les thématiques fondamentales exigées<sup>3</sup> :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement magistral	Durée d'enseignement de pratiques	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Les principes généraux de la profession</b>	3h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat</b>	3h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Initiation à l'action de groupe</b>		3h	Maître Michel CROCHART et <b>Madame Maria José AZAR BAUD (Maître de Conférence Paris Saclay et Avocat au Barreau de Buenos Aeres)</b>	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Règles générales de la correspondance</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Le secret professionnel et la confidentialité</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Publicité, communication et management de la relation avocat / médias</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT Monsieur Rachid M'BARKY (journaliste BFM TV)	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Les conflits d'intérêts</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<sup>3</sup> Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes : Introduction à la déontologie / Les principes généraux de la profession / Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat / Le secret professionnel et la confidentialité / La succession d'avocats / Les conflits d'intérêts / Règles générales de la correspondance / Publicité et communication / Responsabilité civile professionnelle / Carpa et maniement de fonds / Les dispositifs d'accès au droit.

<b>Le RGPD</b>		3h	Barreaux Data System (sous réserve de confirmation)	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Carpa et maniement de fonds</b>	3h		Monsieur le Bâtonnier Jean-Christophe CARON	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>L'avocat face à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme</b>	3h		Monsieur le Bâtonnier François-Xavier MATTEOLLI Maître Alain BOLLÉ	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>La succession d'avocats</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Responsabilité civile professionnelle</b>		3h	Maître Marc DIEMUNSCH Maître PORCHER (père ou fils) SCB	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Les dispositifs d'accès au droit, la protection juridique et l'aide juridictionnelle</b>	3h		Maître Laurence BENITEZ DE LUGO Maître Philippe RAOULT	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

**ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DEONTOLOGIQUE DE L'AVOCAT**
**DURÉE EN PRESENTIEL<sup>4</sup> :**
**DURÉE TOTALE**

	Enseignement magistral	Enseignement de pratiques
<b>DURÉE EN PRESENTIEL<sup>4</sup> :</b>	<b>24h</b>	<b>27h</b>
<b>DURÉE TOTALE</b>	<b>24h</b>	<b>27h</b>

<sup>4</sup> L'enseignement magistral est d'une durée d'au moins 20 heures et l'enseignement de pratiques est d'une durée d'au moins 15 heures.

**Volet principal - Le métier de l'avocat****1° Techniques essentielles d'expression**

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Techniques de rédaction de l'écrit juridique et judiciaire</b>	Théorique	3h	Maître Vincent JARNOUXDAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Atelier pratique d'écriture</b>	Pratique	3h	Maître Jean-François JESUS Et deux professeurs de Français	30 fois par groupe de 15	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Convaincre à l'écrit et à l'oral : des stratégies différentes</b>	Pratique	6h	Maître Vincent JARNOUXDAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Techniques de plaidoirie : de la lecture du dossier à la plaidoirie</b>	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Sandra RENDA Maître Benoît DUMONTET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<b>Plaidoiries : dans les 4 TGIdu ressort et à l'HEADAC : mises en situation professionnelle (dossier réel, 1/2 en salle d'audience et 1/2 à l'HEADAC, en robe)</b>	Pratique	8 à 12 plaidoiries par élèves-avocats soit une moyenne de 2h30 par élève-avocat de plaidoirie	Chaque élève-avocat assiste à 23 séances de plaidoirie mais plaide 8 à 12 fois en fonction de son groupe (plus de fois à Chartres et Pontoise en raison de groupes moins importants en nombre) Plusieurs dizaines d'intervenant avocats, magistrats et un metteur en scène Monsieur Renaud FLEURY qui chaque semaine change de groupe	24 groupes de 12 à 25 élèves avocats	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (mardi ou jeudi en fonction des sousgroupes)  De septembre à décembre pour le groupe 3 (mardi et jeudi)
<b>Techniques vocales et travail d'interprétation (option)</b>	Pratique (nombre de groupes en fonction de la demande)	3h	Monsieur Jean-Jacques LAPIERRE (BARYTON)	15	Février ou mars pour les groupes 1 & 2 Septembre ou octobre pour le groupe 3
<b>Cours d'expression scénique (option)</b>	Pratique (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h	Monsieur Renaud FLEURY (metteur en scène, acteur de théâtre)	15	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 octobre à décembre pour le groupe 3
<b>Créer sa chaine Youtube (</b>	Pratique				

## 2° La pratique du métier d'avocat

Cette formation est organisée en trois thématiques fondamentales : le conseil, la rédaction des actes juridiques et le contentieux. **Ces fondamentaux sont obligatoires pour tous.**

LE CONSEIL					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Consultations orale et écrite</b>	Théorique et Pratique (3h + 3h)	6h	Maître Vincent JARNOUXDAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Février pour les groupes 1 & 2  Octobre pour le groupe 3



<b>La consultation «généraliste» en Cabinet</b>	Théorique et Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	3 fois par groupe de 120 à 150	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le choix d'un régime matrimonial</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Alexandra COUSIN (Notaire)	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit fiscal</b>	Théorique	3h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit civil</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Pascal FOURNIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit des affaires</b>	Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le droit pénal (en dehors du procès) : consultation et conseil</b>	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit social</b>	Pratique	6h	Maître Rodolphe OLIVIER (CMS-BFL) Maître Bertrand LOUBEYRE	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit public</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Manuel DELAMARE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Professeur associé des Universités, maître de Conférence à Sciences Po	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

<b>Le réflexe européen</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Avocats membres de la DBF à Bruxelles	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 3 consultations écrites</b>	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	9h	Scenarii développés par l'HEDAC et l'ANAAFA	L'HEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèvesavocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
<b>DURÉE TOTALE<sup>5</sup> :</b>		<b>48h</b>			

## LA RÉDACTION DES ACTES JURIDIQUES

<sup>5</sup> Cette durée doit être au moins d'environ 40 heures.

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Le réflexe européen</b>	Pratique	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'un contrat civil et /ou commercial</b>	Pratique	9h	Maître Valérie MARX Maître Damine DETALMINIL (FIDAL)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'un contrat de travail</b>	Pratique	9h	Maître Véronique CHILD Maître Malek DOUAOUI (TAJ) Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction de statuts de société et vie sociale</b>	Pratique	9h	Maître Pascal VANNIER Maître Laurence BERTHON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'une vente de fonds de commerce</b>	Pratique	9h	Maître Roland MÉGARD	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'une transaction</b>	Pratique	3h	Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 6 actes</b>	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	12h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'HEDAC et l'ANAFA	L'HEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèvesavocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
<b>DURÉE TOTALE<sup>6</sup> :</b>		<b>54h</b>			

<sup>6</sup> Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

LE CONTENTIEUX					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Le réflexe européen dont le renvoi préjudiciel</b>	Pratique	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Les procédures collectives</b>	Théorique	3h	Maître Patrick PRIGENT (mandataire liquidateur)	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Marl et Arbitrage (procédure participative, collaborative, médiation etc...</b>	Théorique et pratique	6h	Maître Nathalie TISSEYRE BOINET Monsieur Alain ROY	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure devant le Conseil des prud'hommes</b>	Pratique	3h	Maître Nicolas SANFELLE Maître Isabelle MORIN	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure devant le Tribunal de commerce</b>	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure de référé devant le TGI</b>	Pratique	3h	Maître Alain CLAVIER Maître Raphaël MAYET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

<b>Procédure devant le TGI</b>	Pratique	6h	Maître Philippe RAOULT Maître Valérie UTTER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédures devant le JAF (6h pour les divorces et 3h pour les procédures hors divorce)</b>	Théorique et pratique	9h	Maître Doury Destang Maître Benedicte Fléchelle delafosse Maître Pascale Muller Maître Stéphanie Gauthier Maître Claire Sirquel-Bernez	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure d'appel</b>	Théorique et pratique	6h	Maître Katell FERCHAUX Maître Laurent MOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure devant le Tribunal administratif et la CAA</b>	Théorique	3h	Monsieur le Président Stéphane BROTONS	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procédure de la QPC</b>	Théorique et pratique	3h	Maître David LEVY	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procès pénal : de la garde à vue, en passant par l'instruction, le jugement et le JAP</b>	Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>La défense des victimes</b>	Pratique	3h	Maître Blandine HEURTON (sous réserve de confirmation)		

<b>Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 10 actes contentieux</b>	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	20h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'HEDAC et l'ANAAFA	L'HEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèvesavocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
<b>DURÉE TOTALE<sup>7</sup> :</b>		<b>77h</b>			

Les élèves avocats sont spécifiquement formés sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique<sup>8</sup> :

<b>VIOLENCES INTRAFAMILIALES, FAITES AUX FEMMES ET MÉCANISMES D'EMPRISE PSYCHOLOGIQUE</b>					
Titre de(s) séance(s)	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

<sup>7</sup> Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

<sup>8</sup> 8

Art. 21 de la loi n 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. 9

Ce volet comporte les thématiques suivantes : Quel avocat ? Quelle vie professionnelle ? Quel projet professionnel ? Gestion de la carrière professionnelle, collaboration, salariat, création, association / Communication et développement / Comment accueillir un client ? / Comment calculer ses honoraires ? Comment les facturer ? De la gestion du temps au recouvrement / Quel type de structure adopter ? / Comment développer sa clientèle ? / Management des ressources humaines / Management stratégique des cabinets / Fiscalité, régime social, protection personnelle (ou aspects juridiques et sociaux) / Gestion d'agenda et maîtrise des délais / Notions de gestion comptable, administrative et financière.

<b>Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique</b>	Théorique (avec néanmoins kit vidéo diffusé)	3h	Madame Frédérique MARTZ Madame Axelle CORMIER Institut Women SAFE	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>DURÉE TOTALE:</b>		<b>3h</b>		

### Volet spécifique - Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle

Séances sur les thématiques exigées<sup>9</sup> :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b><u>Management de la relation interpersonnelle:</u></b>	Enseignements présentiels dont certains obligatoires d'autres optionnels	<b>21h</b>			
<b>Etre recruté (lettre de motivation, CV et entretiens de recrutement (Obligatoire pour tous))</b>	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (TAJ) Maître Stéphane BALLER (EY) Maître Caroline MONROE (BFL) Maître Jean-François JESUS	8 groupes de +/- 55 élèvesavocats	En décembre lors de la semaine de prérentrée
<b>Clarification de son projet professionnel individuel (option)</b>	Pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (TAJ AVOCAT ET DRH)	12	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<b>Connaissance de soi, confiance en soi, estime de soi et affirmation de soi (option)</b>	Pratique	6h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Développer le bien-être au travail : accompagnement à la prise de fonction et de décision (option)</b>	Pratique	3h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Implication, prise de recul et gestion du stress : développement des ressources individuelles et collectives (option)</b>	Pratique	6h	Alter Aliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b><u>Management de proximité et de groupe</u></b>		<b>18h</b>			
<b>Prise de parole en public (option)</b>	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Préparer et mener une réunion (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique (option))</b>	Pratique	6h	Monsieur Alain LEYMARIE  Monsieur Fairouz GUEDIRA COURTIN	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3



<b>Performance collective et travail en équipe : asseoir sa légitimité, trouver sa place, développement du leadership et gestion d'une équipe (option)</b>	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
--	----------	----	--------------------------------	----	--

<b><u>Management de la relation client</u></b>		<b>24h</b>			
<b>Les aspects psychologiques de la relation et du rendezvous avocat / client (option)</b>	Pratique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Le travail de l'écoute active et la compréhension des attentes des clients (option)</b>	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Mener et réussir une négociation (option)</b>	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Prévention et gestion des conflits (option)</b>	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b><u>Management Des ressources et du capital humain :</u></b>		<b>27h</b>			
<b>Réussir son entretien d'évaluation (Obligatoire pour tous)</b>	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (TAJ AVOCAT ET DRH)	3 fois par groupe de 120 à 150	En juin pour les groupes 1 & 2  en décembre pour le groupe 3

<b>Etudes des comportements, pathologies et psychopathologies (Obligatoire pour tous)</b>	Théorique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	3 fois par groupe de 120 à 150	En février pour les groupes 1 & 2  En décembre pour le groupe 3
<b>Management des enjeux et des risques psychosociaux : le syndrome d'épuisement professionnel, l'égalité professionnelle, discrimination et harcèlements (option)</b>	Pratique	6h	Avocats (différents en fonction des disponibilités) du Cabinet FROMONT BRIENS	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Management des ressources humaines</b>	Pratique	12h	Mme Caroline MONROE (ancienne avocat et DRH adjoint de CMS-FL)	15	En deuxième année pour les groupes 1, 2 & 3
<b><u>Gestion et gestion de Cabinet :</u></b>		<b>94h</b>			
<b>Environnement professionnel, développement du Cabinet, vie professionnelle et déontologie</b>	e-learning CNB/ANAFAA	20h			
<b>Comprendre l'entreprise ( le Cabinet) par la comptabilité (Obligatoire pour tous)</b>	Théorique	6h	Maître Benoît LEPORT  Maître Dominique Giraud	6 fois par groupe de 55 à 75	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Gestion de Cabinet Obligatoire pour tous</b>	Pratique	18h	Madame Nadine SERRE ANAFAA	6 fois par groupe de 55 à 75	Cours se répartissant tout au long des 18 mois de formation
<b>Les honoraires : fixation et recouvrement (Obligatoire pour tous)</b>		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3

<b>Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) &amp; gestion comptable et fiscale du Cabinet virtuel (logiciel Aid Avocat ANAAFA) Obligatoire pour tous</b>	Pratique <b>Obligatoire pour tous</b> mais par les outils numériques (informatique) : création de son papier en-tête, déclaration de début d'activité, RPVA et mise en état, courriers, facturation, conventions d'honoraires, lettres de relance, tenue du livre journal, déclaration TVA, déclaration 2035 et 2042	50h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'HEDAC, l'ANAAFA et KLEOS.		
<b>DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES</b>		<b>187h</b>			
<b>DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES PAR ELEVES-AVOCATS</b>		<b>133 h</b>	63 heures en présentiel (39 h obligatoires pour tous et 24 heures optionnelles selon les choix de chacun) 70 heures en e-learning		

### Volet spécifique - Langues étrangères

Langue(s) enseignée(s) <sup>9</sup>	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Anglais</b>	présentiel	De 10 à 25h en fonction du niveau	Formadvisor : uniquement des enseignants de langue maternelle et pour certains juristes ou avocats dans leur pays d'origine	+ de 90 % par groupe de 15 à 25 en fonction du niveau	De janvier à juin
<b>Allemand</b>	présentiel	10h		+/- 15	De janvier à juin
<b>Espagnol</b>	présentiel	10h		+/- 15	De janvier à juin

<sup>9</sup> L'EDA choisit la ou les langues enseignées parmi l'allemand, l'anglais, l'arabe classique, le chinois, l'espagnol, l'hébreu, l'italien, le japonais, le portugais et le russe.

<b>Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Chinois (option)</b>	e-learning	Minimum 40h	Télé-langues	80 %	Tout au long des 18 mois de formation
<b>Certificat de communication juridique interculturelle dispensé en Anglais (option)</b>	présentiel	120 h	ISIT	+/- 15 (option)	De février à juin
<b>Anglais</b>	Examen	2h00	HEDAC est un centre administrateur	+/- 40 (option)	

**Autres formations consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat : les MAPP (Modules Approfondis de Pratique Professionnelle, programmes spécifiques à l'HEDAC)**

#### **LES MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (MAPP)**

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b><u>MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (MAPP)</u></b>	Pratique	24h			

<b>Modes amiables de résolution des différends.</b>	Pratique	24h	Maître Nathalie TISSEYRE BOINET Monsieur Alain ROY Maître Virginie MARTINS DE NOBREGA	15 par groupe	Mars à juin pour les groupes 1 & 2 Octobre à décembre pour le groupe 3
<b>Arbitrage commercial international</b>	Pratique	24h	Maître Affef BEN MANSOUR	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année
<b>L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes</b>	Pratique	24h	Madame Natacha Clarac, Directrice associée du Cabinet de lobbying Athenora consulting Maître Stéphanie PELET, avocat lobbyiste à Bruxelles et Paris (Cabinet Alinéa) DBF Bruxelles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Gouvernance, risk management et compliance</b>	Pratique	24h	Maître Stéphane BALLER (Associé EY société d'avocats)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

<b>Techniques contractuelles internes et internationales (Projet)</b>	Pratique	24h	En cours de discussion		A déterminer
<b>Banque, Assurance, Gestion d'actifs</b>	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats (détermination des intervenants en cours)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité)</b>	Pratique	24h	Maître Olivier FERRARI (Associé FIDAL) Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) PWC-LANDWELL	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
<b>Fiscalité (Tax and beyond)</b>	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats : Maître Laurence AVRAM DIDAY (Associée) Maître Stéphane BALLER (Associé)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Contentieux fiscaux (administratifs, judiciaires et pénaux)</b>	Pratique	24h	Maître Pascal Schiele (associé EY société d'avocats) Mme Sandrine RUDEAU Rapporteur public de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale)</b>	Pratique	24h	Maître Sébastien COMPAROT (Associé FIDAL)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité : Projet en cours)</b>	Pratique	24h	Maître Alexandre BAUX (FIDAL – VERSAILLES°)		A déterminer

<b>La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail).</b>	Pratique	24h	Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Licenciements économiques et plans de sauvegarde de l'emploi (Projet)</b>	Pratique	24h	Maître Alexandra STOCKI (Cabinet PROSKAUER)		A déterminer
<b>Politique globale de rémunération (Global rewards).</b>	Pratique	24h	Maître Nicolas MEURANT (Associé TAJ) Maître Gilles BRIENS (Associé FROMONT BRIENS) Maître Colin BERNIER (associé EY société d'avocats) Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) Marie-Pascale PIOT (Associée EY société d'avocats)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Droit Social : Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies.</b>	Pratique	24h	EY société d'avocats : Maître Marie-Pascale PIOT, Associée) Maître Aurélie Broussy (senior manager) Maître Julie Dubern	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

<b>Culture Digitale et Droit</b>	Pratique	24h	Stéphane BALLER	20 par groupe	
<b>Droit numérique et des technologies avancées (Projet en cours)</b>	Pratique	24h	En cours de discussion		A déterminer
<b>Droit du commerce électronique (Projet)</b>	Pratique	24h	En recherche du Cabinet idoine		A déterminer
<b>« Legals technologies » (Projet)</b>	Pratique	24h	En recherche du Cabinet idoine		A déterminer

<b>Droit de la famille (interne et DIP)</b>	Pratique	24h	Un avocat du Cabinet DBO (en cours de détermination) Maître Alexandra COUSIN (Notaire) Monsieur le Conseiller à la Cour de Cassation Cyril ROTH (créateur du site JAF Base pour le DIP de la famille)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Droit des étrangers</b>	Pratique	24h	Maître Christophe POULY (rédacteur dictionnaire permanent Droit des étrangers, maître de Conférence à Sciences Po)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3



<b>Procédure civile et procédure d'appel</b>	Pratique	24h	Maître Katell Ferchaux (ancienne avouée) Maître Laurent Mouret	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Contentieux civils et commerciaux</b>	Pratique	24h	Maître Jean-François JESUS	20 par groupe	A définir
<b>Mesures conservatoires et voies d'exécution</b>	Pratique	24h	Maître Jean-Pierre TOFANI Maître Stéphanie BAZIN Maître Schéhérazade KHENICHE	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
<b>Urbanisme</b>	Pratique	24h	Monsieur Francis POLIZZI (Président de chambre CAA, Inspection générale des TA et des CAA)	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Responsabilités des Constructeurs et assurances construction (à partir d'un dossier de construction)</b>	Pratique	24h	Maître Benoît VERNIERES Maître Christophe SIMON-GUENOU (ancien assureur construction) Madame le Président Michèle VITEAU (Cour d'appel de Versailles)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

<b>Cession de fonds de commerce</b>	Pratique	24h	Maître Roland MÉGARD		Avril à juin pour les groupes 1 & 2  Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>L'avocat mandataire en transactions immobilières (Projet)</b>	Pratique	24h	En cours de discussion		A déterminer
<b>Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs)</b>	Pratique	24h	Maître Frédéric CHAMPAGNE  Maître Frédéric DELAMEA  Maître Sammy JEANBART  Maître Christian GALLON	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2  Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Défense pénale criminelle (Criminologie, criminalistique et défense pénale).</b>	Pratique	24h	FORENSIC INTERNATIONAL  Madame le Président Héléne TORTEL  Monsieur l'Avocat général Jacques CHOLET  Monsieur le Bâtonnier Frédéric ZAJAC  Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2  Novembre à décembre pour le groupe 3

<b>Conseil et défense pénale des affaires</b>	Pratique	24h	Cabinet WHITE & CASE Maître Jean-François LE CORRE (Associé) Maître Ludovic MALGRAIN (Associé) Maître Anastasia PITCHOUGUINA (collaboratrice senior)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Réparation des préjudices corporels.</b>	Pratique	24h	Maître Blandine HEURTON Monsieur le Docteur Marc GIRARD Maître LEGRANDGERARD Maître Laurence BENITEZ DE LUGO Madame Clarisse GRILLON (Magistrat)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année
<b>Contentieux administratifs (hors fiscalité)</b>	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Marchés publics et Gestions Externalisées des activités publiques</b>	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
<b>Collectivités et agents publics</b>	Pratique	24h	Un magistrat de la CAA de Versailles	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

**Chaque élève-avocat doit suivre 3 MAPP selon l'expression de ses choix, de son parcours universitaire, de ses stages et de ses ambitions professionnelles.**

### **Les Majeures proposées (programme spécifique à l'HEDAC)**

Les Majeures de l'HEDAC proposées sont (chaque élève-avocat doit suivre avec réussite 3 MAPP pour valider la majeure de son choix parmi les suivantes):

#### **Majeure Conseils juridiques appliqués aux entreprises :**

- Gouvernance, risk management et compliance.
- Arbitrage commercial international.
- Techniques contractuelles internes et internationales (**Projet**).
- Banque, Assurance, Gestion d'actifs (nouveau janvier 2018).
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).
- Fiscalité : Tax and beyond (nouveau janvier 2017).
- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Cession de fonds de commerce (nouveau janvier 2018).
- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité ).
- La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail : nouveau janvier 2017).
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Conseil et défense pénale des affaires (nouveau septembre 2017).
- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes (nouveau janvier 2017).

#### **Majeure fiscalité appliquée aux entreprises :**

- Fiscalité :Tax and beyond (nouveau janvier 2017).
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).

- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité : Projet).
- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Contentieux fiscaux (administratifs, judiciaires et pénaux (nouveau janvier 2018)).

### **Majeure droit du travail appliqué:**

- La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail : nouveauté janvier 2017).
- Licenciements économiques et Plan de sauvegarde de l'emploi.
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).
- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité).
- Modes amiables de résolution des différends.

### **Majeure droit des personnes appliqué:**

- Droit de la famille (interne et DIP de la famille : nouveauté janvier 2018, division en 2 du MAPP droit des personnes existant depuis janvier 2016).
- Droit des étrangers (nouveau janvier 2018, division en 2 du MAPP droit des personnes existant depuis janvier 2016).
- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Réparation des préjudices corporels.
- Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs : nouveauté janvier 2017).
- Modes amiables de résolution des différends.

### **Majeure contentieux privés et publics appliqués:**

- Modes amiables de résolution des différends.
- Arbitrage commercial international.
- Procédure civile et procédure d'appel.
- Contentieux civils et commerciaux.
- Mesures conservatoires et voies d'exécution.
- Contentieux administratifs (hors fiscalité).
- Contentieux fiscaux (administratifs, judiciaires et pénaux).
- Réparation des préjudices corporels.
- Responsabilités des constructeurs et assurances construction.

#### **Majeure Droit pénal général et des affaires appliqué**

- Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs).
- Défense pénale criminelle (Criminologie, criminalistique et défense pénale).
- Conseil et défense pénale des affaires.
- Réparation des préjudices corporels.

#### **Majeure Droit public et public des affaires appliqué**

- Contentieux administratifs (hors fiscalité).
- Contentieux fiscaux.
- Collectivités et agents publics.
- Marchés publics et Gestions Externalisées des activités publiques.
- Urbanisme.
- Fiscalité (Tax and beyond).
- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes.

#### **Majeure droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme appliqué:**

- Urbanisme.
- Responsabilités des constructeurs et assurance construction.
- L'avocat mandataire en transactions immobilières (**Projet**).
- Cession de fonds de commerce.
- Baux et copropriétés (**Projet**).

**Majeure droit nouvelles technologies appliqué :**

- Gouvernance, risk management et compliance.
- Social Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies.
- Culture Digitale et Droit.
- Droit numérique et des technologies avancées (**Projet**).
- Droit du commerce électronique (**Projet**).
- « Legals technologies » (**Projet**).

**Majeure droit de la consommation, de la distribution et de la concurrence appliquée (Projet 2019/2020) :**

- Droit de la consommation (Projet).
- Droit de la distribution (**Projet**).
- Droit de la concurrence (**Projet**).
- Techniques contractuelles internes et internationales (**Projet**).
- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes.

**Récapitulatif de la formation initiale**

Volets de la formation	Durée
<b>Environnement professionnel</b>	<b>12h00</b>
<b>Déontologie</b>	<b>39h00</b>
<b>Environnement professionnel et Déontologie e-learning CNB</b>	20h00
<b>Expression</b>	32h30
Obligatoire pour tous	<b>17h30</b>
Optionnel	15h00
<b>Conseil</b>	48h00
En présentiel	<b>39h00</b>
En distanciel	9h00
<b>Rédaction</b>	54h00
En présentiel	<b>42h00</b>
En distanciel	12h00
<b>Contentieux</b>	74h00
En présentiel	<b>54h00</b>
En distanciel	20h00
<b>Violences intrafamiliales, faites aux femmes et mécanismes d'emprise psychologique</b>	<b>3h00</b>
<b>Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle</b>	164h00
Obligatoire pour tous en présentiel	<b>36h00</b>
Optionnel en présentiel	78h00
Obligatoire pour tous en distanciel	50h00
Volume optionnel en présentiel obligatoire pour tous (y compris dans les 15h optionnels en expression)	<b>24h00</b>



<b>Langue étrangère</b>  Obligatoire pour tous en présentiel Optionnel en présentiel (Certificat ISIT + TOEIC) Optionnel en distanciel (télé-langues)	187h00  <b>10 à 25h00</b> 122h00 Mini 40h00
<b>Autres formations consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat</b>  <b>Modules approfondis de pratique professionnelle</b>  Obligatoire pour tous en présentiel	792h00    <b>72h00</b>
<b>DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS<sup>10</sup> sans compter les duplications</b>  <b>Obligatoire pour tous en présentiel (sans les langues)</b>  <b>Obligatoire pour tous en distanciel (sans module CNB/ANAAFA)</b>  <b>Obligatoire pour tous en distanciel (avec module CNB/ANAAFA)</b>	1425h30  <b>338h30</b>  <b>91h00</b>  <b>111h00</b>

<sup>10</sup> Le volume horaire total de la formation ne saurait dépasser pas 320 heures en présentiel, sans compter l'enseignement de langues étrangères.





**L'HEDAC**, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort de la Cour d'appel de Versailles

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.

**HEDAC / Centre régional de formation professionnelle d'avocats**  
Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

187, avenue du Général LECLERC  
[www.hedac.fr](http://www.hedac.fr) [contact@hedac.fr](mailto:contact@hedac.fr)

01.39.51.38.20:

